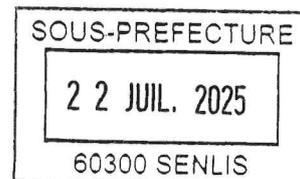


**CONTRAT ANIMATION**  
**REPAS DANSANT DU 24 SEPTEMBRE 2025**



La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation d'un repas dansant pour les personnes âgées, le 24 septembre 2025 à la salle des fêtes,

Vu la proposition de contrat d'animation de Monsieur Fabrice LAMARRE,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat est signé avec Monsieur Fabrice LAMARRE, claviériste, accordéoniste, chanteur, N° de SIRET 92374402300014, domicilié à WIZERNES (62570), 7 sentier de Gondardennes.

**Article 2 :**

Le coût de la représentation est de 300 € (exonération de TVA) pour une prestation de 12h à 18h.

**Article 3 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration

Fait à Crépy-en-Valois, le 17 juillet 2025.

Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT

